

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

HONNEUR – FRATERNITE – JUSTICE

**COMITE INTERMINISTERIEL CHARGE DU PROCESSUS DE
TRANSITION DEMOCRATIQUE**

Rapport sur les travaux de l'atelier chargé du processus électoral

NOUAKCHOTT, les 25-29 octobre 2005

Le troisième atelier chargé du processus électoral s'est réuni le mercredi 26 octobre 2005 dans la salle 301 du Palais des Congrès sous la présidence de Monsieur Sidi Ould Cheikh Abdallahi, modérateur des débats, en présence des Ministres de l'Intérieur des Postes et Télécommunications et de l'Industrie et des Mines, respectivement Messieurs Mohamed Ahmed Ould Mohamed Lemine et Mohamed Ould Abeïdna.

Ont pris part à cet atelier, 18 partis politiques, 06 centrales syndicales et organisations professionnelles et 07 organisations Non Gouvernementales (voir liste en annexe).

Après avoir ouvert la séance, le modérateur de l'atelier a souhaité la bienvenue aux participants et a rappelé la mission qui lui est assignée. En sa qualité de modérateur, il est chargé de faciliter les échanges de points de vues et d'assurer un climat d'échanges constructifs visant à aboutir à des consensus sur les questions essentielles. Le modérateur a, par la suite, donné la parole au Ministre de l'Intérieur des Postes et Télécommunications pour définir le cadre de la concertation et de la réflexion entre les différents acteurs présents.

Le Ministre de l'Intérieur des Postes et Télécommunications a exposé le contenu du décret qui fixe le mandat du Comité interministériel chargé du processus de transition démocratique. Ce cadre a été approuvé pour cet atelier.

Par la suite, le Ministre a procédé à la présentation de la partie du rapport provisoire ayant trait au processus électoral. Après avoir fourni les explications détaillées sur l'approche qui a été utilisée pour élaborer ce projet de rapport, il a fait une présentation exhaustive de l'ensemble des points à soumettre à la discussion des participants.

Après cette intervention, le Modérateur de la séance a proposé que les débats soient centrés sur les trois thèmes suivants :

- 1- La liste électorale;
- 2- Le calendrier des élections ;
- 3- Autres réformes proposées.

Après adoption de l'ordre du jour, les débats ont été ouverts sur le premier thème. A ce sujet, les participants devaient se prononcer sur deux options, à savoir:

- L'actualisation des anciennes listes électorales;

- Organisation d'un nouveau recensement à but électoral.

Au cours des discussions qui se sont déroulées entre 11 heures et 17 heures 30, la majorité des intervenants a opté pour l'organisation d'un nouveau recensement à vocation électorale devant servir à l'établissement de nouvelles listes électorales pour la tenue des échéances électorales futures. Cependant, une minorité a exprimé sa préférence pour la réactualisation des listes établies en 2001 et 2003.

C'est ainsi que les représentants de quatorze (14) partis politiques, cinq (5) centrales syndicales et organisations professionnelles et quatre (4) ONG, se sont exprimés à cet effet.

A ce sujet, les intervenants ont fait des suggestions sur la préparation et l'organisation des opérations du scrutin, ses mécanismes de supervision et des voies et moyens à mettre en oeuvre pour faciliter l'accès de toutes les composantes de la population aux bureaux de vote dans un climat de transparence et d'impartialité totale.

A ce titre, les participants demandent que soit installée, dans les meilleurs délais, la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). Elle aura pour mission le contrôle de l'établissement des listes, la supervision des opérations électorales, le dépouillement des résultats, la réception des plaintes et l'examen des recours.

Par ailleurs, les participants recommandent fortement que les listes électorales soient établies en arabe et en français, que l'orthographe de noms et prénoms soit correcte. Dans ce cadre, ils s'accrochent sur le fait que des copies des listes électorales soient remises aux responsables des partis politiques. Il a été aussi souligné la nécessité d'apporter une attention particulière au recensement de toutes les couches populaires et plus particulièrement des moins favorisées.

S'agissant du vote des éléments des Forces Armées Nationales, il a été recommandé de l'intégrer dans le corps des électeurs civils et d'éviter ainsi qu'ils votent dans les casernes loin de la surveillance des acteurs politiques et des mécanismes de supervision et de suivi. Certains ont souligné la nécessité d'impliquer la justice dans la supervision du déroulement des opérations électorales.

Par ailleurs, le débat a mis l'accent sur l'importance de la participation des Mauritaniens de la diaspora à toutes les échéances électorales et ont demandé que soit étudiée la situation des réfugiés mauritaniens au Sénégal et au Mali en vue de leur permettre de participer aux prochaines consultations électorales.

Les participants demandent aussi la neutralité de l'Administration et la limitation de son rôle à l'assistance et à l'appui à la Commission Nationale Electorale Indépendante (CENI), en plus de la demande de facilitation de l'octroi des cartes nationales

d'identité aux citoyens, la solution du problème de leur mouvement à l'intérieur du pays durant les élections et l'assainissement de l'Administration des éléments connus pour leur corruption. Les participants demandent le maintien de la suppression des urnes mobiles qui ont longtemps constitué de formidables machines de fraude au préjudice des concurrents politiques appartenant à l'opposition.

Telle est l'économie des discussions de cette séance. Il a été décidé que Monsieur le Ministre de l'Intérieur, des Postes et Télécommunications intervienne sur les questions qui le requièrent et qu'il réponde aux interrogations soulevées par les intervenants.

A la reprise des travaux de l'atelier, le 27 octobre 2005, Messieurs les Ministres ont répondu à toutes les questions et ont donné les éclaircissements demandés.

Le Ministre de l'Intérieur a conclu son intervention en exprimant l'espoir que le nouveau changement que le pays a connu depuis le 3 août puisse conduire à la transformation des mentalités et à l'amélioration des pratiques conformément aux exigences de la démocratie et de la modernité.

Après l'intervention des Ministres, le Président de séance a fait le point des discussions, en faisant ressortir le consensus auquel sont convenus les participants :

- organisation d'un nouveau recensement pour l'établissement d'une nouvelle liste électorale fiable et crédible ;
- participation des mauritaniens à l'étranger aux différentes consultations électorales et de la recherche des ressources nécessaires à cette fin.

Après avoir épuisé l'examen de tous les points inscrits dans la première partie, les participants ont planché sur le deuxième thème, à savoir le **calendrier électoral**.

Dans ce cadre, les participants ont été unanimes pour dire que le calendrier proposé est pour l'essentiel logique et acceptable. Toutefois, l'on doit s'acheminer vers sa mise en œuvre dans les délais fixés c'est à dire dans la limite des 24 mois impartis.

Il a été demandé de tenir compte dans l'organisation des élections, des contraintes comme le Ramadan, l'hivernage ainsi que la période des examens, de manière à permettre aux citoyens de s'acquitter de leur devoir civique dans les meilleures conditions.

Il se dégage des discussions un fort souhait d'organiser simultanément les élections municipales et législatives car cela constitue une économie de temps et de moyens.

Conformément à ces demandes, le Ministre s'est engagé à prendre toutes les dispositions et mesures requises à cette fin, et ce dans la mesure du possible.

Ensuite, le Président de séance a mis en exergue les points sur lesquels les participants sont d'accord et qui se résument comme suit :

- la nécessité de réaliser toutes les échéances électorales dans le cadre du temps imparti et qui se limite à 24 mois ;
- le respect de l'ordre des échéances tel que contenu dans le rapport du Comité Interministériel ;
- organisation d'abord du référendum sur la Constitution pour terminer avec l'organisation des élections présidentielles ;
- le souhait de coupler les élections municipales et législatives.

Concernant le troisième axe, à savoir **Autres réformes proposées**, diverses questions ont été abordées: le financement des partis politiques, la carte d'électeur, le bulletin de vote unique, la liste électorale, la remise des procès-verbaux des résultats des scrutins, le nombre d'inscrits aux bureaux de vote, le dépouillement des résultats, la composition des membres des bureaux de vote.

Sur ces questions, les participants ont convenu de ce qui suit :

- veiller à la conception et à la perfection des listes électorales et en faciliter l'accès aux électeurs par bureau de vote ;
- remise des copies des procès-verbaux et des documents du dépouillement des résultats aux responsables des partis politiques et garantie de toutes les mesures de transparence requises ;
- renouvellement de la composition des bureaux de vote pour dissiper les craintes de manipulation des résultats de scrutin;
- limitation du nombre d'électeurs par bureau à 800 électeurs au maximum;
- établissement d'une carte d'électeur valable pour plusieurs scrutins.

Concernant le financement des partis politiques, il a été convenu de la nécessité que l'Etat les appuie financièrement tant pour leur fonctionnement que pour l'organisation de leurs campagnes électorales et ce sur des critères objectifs et équitables à définir ultérieurement. Dans ce cadre, il a été demandé aux partis politiques de faire parvenir, par écrit, leurs idées et propositions à ce sujet au Comité Interministériel chargé du processus démocratique.

Après l'épuisement de l'ordre du jour de la séance, le Président a levé la séance à 18 heures 15', le jeudi 27 octobre 2005.

Modérateurs :

Sidi Ould Cheikh Abdallahi, Président

Abdellahi Ould Ismail

Ball Mohamed El Moctar

Mohamed Vall Ould Saleh

Sidi Bouna Ould Sidi

Les Rapporteurs

MOHAMED LEMINE OULD KETTAB

KANE MAHMOUD

KHADIJETOU CHEIKH

ZEKERIA OULD AHMED SALEM OULD DENNA